

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du mercredi 18 décembre 2019**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-neuf, le 18 décembre

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

12 décembre 2019

et qu'elle a été faite le

12 décembre 2019

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michel ECARNOT **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Jean-Louis ESPUCHE **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Olivier MATHEVON, Mme Laure VALENTIN, M. Rémy MARTIN **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Fraisans** : M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Gérôme FASSETNET **Montmirey-le-Château** : Mme Monique VUILLEMIN **Mutigney** : Mme Christine LECOMTE **Offlanges** : M. Marc BARBIER **Orchamps** : M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Salans** : M. Philippe SMAGGHE **Saligny** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS.

Suppléés : **La Bretenière** : M. Jean-Pierre VOUAUX **Montmirey-la-Ville** : Monsieur Christian MIGNOT **Ougney** : M. Nicolas TONNELIER **Vitreux** : M. Marc GENTY

Absents excusés : **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY, M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans** : Mme Martine VERMOT-DESROCHES **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Denis JEUNET, Mme Jessica RAMEL **Salans** : Mme Stéphanie DREZET **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Thervay** : Mme Marie-Hélène VERMOT DESROCHES.

Secrétaire de séance : M. Segundo ALFONSO

Procurations de vote :

Mandants : Madame Martine VERMOT-DESROCHES (FRAISANS) M. Didier JEUNET (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS) Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES (THERVAY)

Mandataires : M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Monique VUILLEMIN (MONTMIREY LE CHATEAU)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h08 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents : 31**Absents suppléés** : 4**Absents excusés** : 9

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2019_12_162****Objet :**

Convention Territoriale Globale : autoriser le Président à signer cette convention avec la CAF du Jura et tout acte afférent à ce dossier

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU JURA

La Convention Territoriale Globale (CTG) vient en remplacement du CEJ avec une approche plus globale du territoire notamment avec l'intégration des MSAP et en pointant davantage les questions autour du handicap et de la parentalité.

Cette convention doit être signée avant la fin de l'année 2019.

Une rencontre a eu lieu avec la conseillère technique de la CAF pour évoquer les pistes de travail à envisager.

La durée de cette convention est de 5 ans.

La CTG est jointe en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la Convention Territoriale Globale et ses annexes avec la CAF du Jura ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET

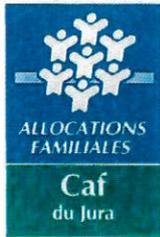
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

- la Caisse des Allocations familiales du Jura représentée par le président de son conseil d'administration, M Eric GrosPierre, et par son directeur, M Jean-Charles Chambost, dûment autorisés à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- la communauté de communes Jura Nord, représentée par son président, M. Gérome Fassenet, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;

ci-après dénommé « la communauté de communes de Jura Nord » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



Sommaire

Article préliminaire :	Préambule.....	3
Article 1 :	Objet de la convention territoriale globale de services aux familles .	4
Article 2 :	Les champs d'intervention de la Caf du Jura.....	5
Article 3 :	Les champs d'intervention de la communauté de communes.....	5
Article 4 :	Les objectifs partagés au regard des besoins.....	7
Article 5 :	Engagements des partenaires.....	7
Article 6 :	Modalités de collaboration.....	8
Article 7 :	Echanges de données.....	8
Article 8 :	Communication.....	9
Article 9 :	Evaluation.....	9
Article 10 :	Durée de la convention.....	9
Article 11 :	Exécution formelle de la convention.....	9
Article 12 :	Confidentialité.....	10
Annexe 1 :	Diagnostic partagé.....	11
Annexe 2 :	Plan d'Action et moyens mobilisés.....	12
Annexe 3 :	Modalités de fonctionnement des instances de pilotage.....	13
Annexe 4 :	Décision du conseil d'administration de la Caf du Jura en date du 12 décembre 2019.....	14
Annexe 5 :	Décision du conseil communautaire de la communauté de communes Jura Nord en date du 18 décembre 2019.....	15

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la décision du conseil d'administration de la Caf du Jura en date du 12 décembre 2019 figurant en annexe 4 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Jura Nord en date du 18 décembre 2019 figurant en annexe 5 de la présente convention.

Article préliminaire : Préambule

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf du Jura assure quatre missions essentielles :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Ces missions s'articulent autour des priorités fixées dans Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 signée avec l'état :

- Agir pour le développement des services aux allocataires ;
- Garantir la qualité et l'accès aux droits et services.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

L'analyse conduite par la Caf et la communauté de communes Jura Nord visant à mutualiser les connaissances des besoins des familles et de leur situation à l'échelle départementale figure en annexe 1 et fait apparaître :

- les caractéristiques territoriales,
- l'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles,
- les champs d'intervention,
- les orientations et les champs d'intervention de la Caf.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes et/ou les intercommunalités qui demeurent les échelons disposant de la clause de compétence générale leur permettant de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf du Jura et la communauté de communes Jura Nord souhaitent passer une convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et la communauté de communes Jura Nord.

Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins sur la communauté de communes (figurant en annexe 1 de la présente convention) ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Cette convention et ses annexes s'articulent avec le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Communauté de Communes.

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, sur le territoire de la communauté de communes Jura Nord s'articulent autour des priorités suivantes :

Agir pour le développement des services aux allocataires en :

- Développant l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience,
- Accompagnant les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenant les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
- Valorisant le rôle des parents et contribuant à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
- Contribuant à l'accompagnement social des familles et en déployant les offres de services du travail social en lien avec les parcours de vie (Naissance, Séparation, Handicap, Deuil d'un parent ou d'un enfant, ...)
- Développant l'animation de la vie sociale,
- Soutenant les politiques du logement.

Garantir la qualité et l'accès aux droit et aux services en :

- Assurant le versement à bon droit des prestations en sécurisant leur calcul,
- Diversifiant les modes de contact avec les allocataires en offrant des rendez-vous téléphoniques,
- Développant le paiement en ligne des allocataires via le caf.fr pour le recouvrement des créances,
- Déployant les partenariats notamment avec les MSAP, et les bailleurs,
- Poursuivant le développement de l'acquisition dématérialisée et sécurisée de l'information et l'automatisation des traitements.

Le montant du soutien financier apporté par la Caf du Jura à la communauté de communes Jura Nord figure en annexe 1 de la présente convention.

Article 3 : Les champs d'intervention de la communauté de communes

La communauté de communes dispose de compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires.

Parmi ces compétences, certaines entrent dans le champ d'intervention de la Caf :

Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Les compétences optionnelles :

- Politique du logement et du cadre de vie : Politique du logement social et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- Action sociale d'intérêt communautaire

Les compétences facultatives :

- Création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc intercommunal de Gendrey
- Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (RASED)
- Soutien au fonctionnement des foyers socio-éducatifs des collèges de Fraisans, Pesmes et Claude Nicolas Ledoux à Dole
- Création, réhabilitation, aménagement, extension, entretien et gestion (directe ou indirecte) des établissements et services d'accueil suivants : Centre de Loisirs sans hébergement (péri et extrascolaires, y compris restauration)/Relais Assistantes Maternelles/Crèche – halte garderie. Dotation et gestion des équipements mobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence :
 - élaboration, signature et mise en œuvre de contacts locaux enfance-jeunesse (contrat Educatif Local, Contrat Temps Libre, Contrat Enfance, Contrat Jeunesse et Sports) ou tout dispositif de même nature qui viendrait s'y substituer ;
 - prise en charge des transports relatifs au bon fonctionnement des établissements et services intercommunaux extrascolaires et périscolaires ;
 - animation du Conseil Intercommunal des Jeunes ;
 - soutien aux actions et manifestations d'intérêt communautaire en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un *continuum* d'interventions sur les territoires, les parties conviennent que les objectifs communs de développement et de coordination des actions et services aux habitants dans leurs champs d'intervention conjoints concernant :

- Le développement l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience,
- L'accompagnement des parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans et le soutien des jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
- La valorisation du rôle des parents en contribuant notamment à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants.

L'annexe 2 à la présente convention précise les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Cette annexe fait apparaître, par champ, la globalité des moyens mobilisés et précise :

- Les actions identifiées,
- Les objectifs poursuivis,
- la nature et le niveau de l'offre de service aux familles,
- les moyens humains mobilisés,
- le responsable de la conduite de l'action,
- l'échéance de réalisation,
- les modalités de suivi de l'action (fréquence, indicateurs),
- les modalités d'évaluation.

Article 5 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention et qui sont détaillés en annexe 2.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elle s'avère contraire aux stipulations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf.

Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, de représentants de la Caf et de la communauté de communes Jura Nord

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la communauté de communes.
Le secrétariat permanent est assuré par le chargé de coopération CTG.

Les modalités de fonctionnement, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention figurent en annexe 3 de la présente convention.

Article 7 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

A compter de la date de signature figurant ci dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 8 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Article 9 : Evaluation

Une évaluation est conduite à l'issue de la présente convention.

Cette évaluation, élaborée au sein du comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés en annexe 2 de la présente convention.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.



En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Dampierre, le 20 décembre 2019, en 2 exemplaires.

Cette convention comporte 10 pages paraphées par les parties et les annexes énumérées dans le sommaire.

La Caf du Jura		La communauté de communes Jura Nord
Le Directeur J-C CHAMBOST	Le Président E. GROSPIERRE	Le Président, G. FASSET

Annexe 1 – Diagnostic partagé

Portrait du territoire de la Communauté de Communes Jura Nord (Données INSEE)

Carte de présentation (source : site www.jura-nord.com)



La communauté de communes Jura-Nord a été créée le 1er janvier 1995. Elle était constituée à cette époque d'une partie du canton de Mont Sous Vaudrey et d'une partie du canton d'Authume.

Le 1er janvier 2017, dans le cadre du schéma de coopération intercommunale validé par le Préfet du Jura, le périmètre de Jura Nord s'est étendu avec l'accueil de sept nouvelles communes : Thervay, Mutigney, Dammartin-Marpain, Montmirey-le-Château, Montmirey-la-Ville, Offlanges et Brans ont ainsi intégré la communauté de communes Jura Nord, communes localisées dans le nord du territoire.

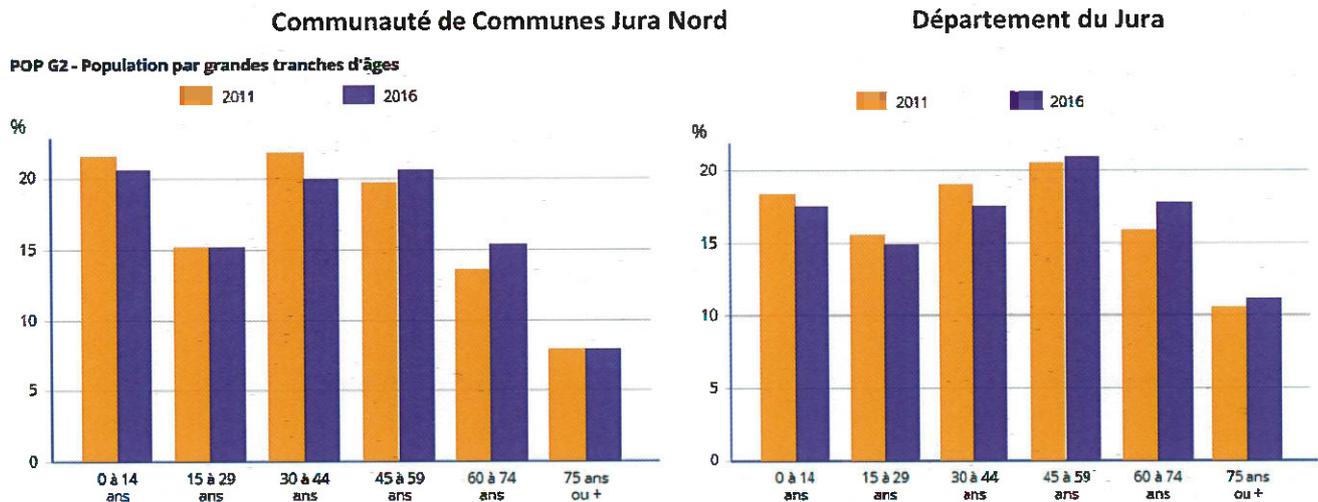
Jura Nord devenait alors un territoire de 33 communes, pour quelque 7000 foyers, 26 407 hectares, et 11 445 habitants. Le 1er janvier 2019, dans le cadre du dispositif de la commune nouvelle, Jura Nord est passé à 32 communes.

Population (source : données INSEE)

	Communauté de Communes Jura Nord			Département du Jura		
	2016	2011	Evolution	2016	2011	Evolution
Population/Evolution	11 582	11 299	2,50%	260 517	261 294	- 0,30%

La population de la CCJN est en hausse de 2,5% entre 2011 et 2016 alors que le département perd des habitants (- 0,30 %). Elle représente 4% de la population du département.

Répartition de la population par tranche d'âges (source : données INSEE)



La population de la CCJN est globalement plus jeune, et moins vieillissante, que celle du département.

Composition des ménages (source : données INSEE)

	Communauté de Communes Jura Nord				Département du Jura			
	2016	%	2011	%	2016	%	2011	%
Ensemble	4 858		4 623		118 623		116 172	
Ménages d'une personne	1 496	29,8%	1 383	29,9%	45 174	38,1%	42 408	36,5%
Ménages avec famille	3 392	69,2%	3 253	70,1%	73 851	61,9%	74 154	63,5%
Couples sans enfants	1 415	41,7 %	1 354	41,6%	35 057	47,5%	34 707	46,8%
Familles monoparentales	479	14,1%	337	10,4%	9 757	13,2%	8 970	12,1%
Couples avec enfants (de moins de 25 ans)	1 498	44,2%	1 562	48,0%	29 037	39,3%	30 477	41,1%
1 enfant	732	40,5 %	709	40,0 %	14 695	42,5 %	15 311	42,9 %
2 enfants	727	40,3 %	697	39,3 %	13 721	39,6 %	13 959	39,1 %
3 enfants	267	14,8 %	286	16,1 %	4 971	14,4 %	5 092	14,3 %
4 enfants ou plus	80	4,4 %	80	4,5 %	1 227	3,5%	1 353	3,8 %

La population de la CCJN est globalement moins isolée, et compte proportionnellement d'avantage de familles avec enfants, que celle du département.

Logement (source : données INSEE)

	Communauté de Communes Jura Nord				Département du Jura			
	2016	%	2011	%	2016	%	2011	%
Ensemble	5 571		5 317		148 337		144 003	
Résidences principales	4 846	87,0 %	4 622	86,9 %	118 600	80,0 %	116 169	80,7 %
<i>dont Propriétaires</i>	<i>3 626</i>	<i>74,8 %</i>	<i>3 407</i>	<i>73,7 %</i>	<i>77 620</i>	<i>65,4 %</i>	<i>74 953</i>	<i>64,5 %</i>
<i>dont Locataires</i>	<i>1 133</i>	<i>23,4 %</i>	<i>1 107</i>	<i>24,0 %</i>	<i>38 429</i>	<i>32,4 %</i>	<i>38 242</i>	<i>32,9 %</i>
<i>dont Logés gratuitement</i>	<i>87</i>	<i>1,8 %</i>	<i>108</i>	<i>2,3 %</i>	<i>2 551</i>	<i>2,2 %</i>	<i>2 974</i>	<i>2,6 %</i>
Résidences secondaires et logements occasionnels	284	5,1 %	316	5,9 %	15 060	10,2 %	15 205	10,6 %
Logements vacants	441	7,9 %	379	7,1 %	14 677	9,9 %	12 629	8,8 %

Le nombre de logement a proportionnellement plus augmenté sur la CCJN (+ 4,8 %) que sur le département (+ 3 %).

On constate également que la proportion de résidences principales y est plus importante, ainsi que la part des propriétaires.

Focus sur ... les allocataires CAF et le logement (source : données CAF)

	Communauté de Communes Jura Nord	Département du Jura
	2017	2017
Nombre d'allocataires avec aide au logement	579	19 001
Nombre de personnes couvertes par une aide au logement	1 370	39 126
Nombre d'allocataires avec aide au logement seule	156	7 202
Taux d'allocataires avec aide au logement seule	26,9 %	37,9 %
Personnes couvertes en parc locatif social (location en public)	224, soit 16 % des aides	15 305, soit 39 % des aides
Personnes couvertes en accession	373, soit 27 % des aides	5 748, soit 15 % des aides
Personnes couvertes en établissement	47, soit 3 % des aides	1 728, soit 4 % des aides
Personnes couvertes en parc locatif privé	726, soit 53 % des aides	16 345, soit 42 % des aides
Montant des aides au logement versées	119 157 €	3 902 690 €
Montant moyen d'aide au logement versé	206 €	206 €

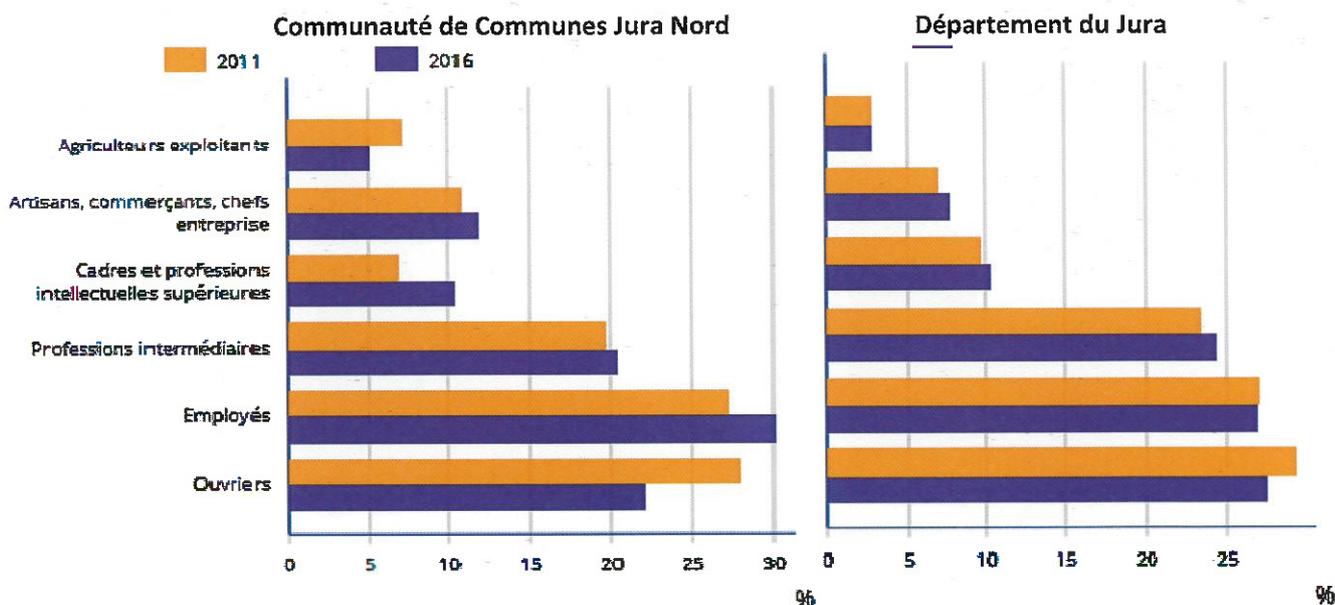
On constate que la proportion d'allocataires ne percevant que des aides au logement est moins importante sur la CCJN que sur le Jura. Le montant moyen est identique, mais le type de logement diffère, les habitants de la CCJN étant relativement peu nombreux en parc locatif social, et de façon plus importante en accession à la propriété.

Economie (source : données INSEE)

	Communauté de Communes Jura Nord				Département du Jura			
	2016	%	2011	%	2016	%	2011	%
Population de 15 à 64 ans	7 191		7 078		156 487		161 521	
Actifs	5 625	78,2 %	5 441	76,9 %	118 679	75,8 %	119 801	74,2 %
<i>dont Actifs ayant un emploi</i>	<i>5 150</i>	<i>91,6 %</i>	<i>4 977</i>	<i>91,5 %</i>	<i>105 677</i>	<i>89,0 %</i>	<i>107 464</i>	<i>89,7 %</i>
<i>dont Chômeurs</i>	<i>475</i>	<i>8,4 %</i>	<i>464</i>	<i>8,5 %</i>	<i>13 002</i>	<i>11,0 %</i>	<i>12 337</i>	<i>10,3 %</i>
Inactifs	1 566	21,8 %	1 637	23,1 %	37 808	24,2 %	41 720	25,8 %

On constate que le poids de la population active est plus important sur la CCJN que sur le département, et que le taux de chômage y est moindre.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle (source : données INSEE)



La CCJN a connu une réelle évolution au niveau de la répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle, avec une augmentation du poids des employés et cadres et professions intellectuelles supérieures, au détriment des agriculteurs exploitants et ouvriers.

Les ouvriers et professions intermédiaires restent en retrait par rapport à ce qu'on constate globalement sur le département, avec, a contrario, une présence plus importante d'agriculteurs exploitants et d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

	Communauté de Communes Jura Nord		Département du Jura	
	2016	2011	2016	2011
Nombre d'emplois dans la zone	1 795	1 983	95 686	97 608
Actifs ayant un emploi dans la zone	5 173	5 049	106 510	108 003
Indicateur de concentration d'emploi	34,7	39,3	89,8	90,4

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

On constate un indicateur de concentration d'emploi très faible sur la CCJN, ce qui implique que les actifs travaillent principalement en dehors de la CC.

Portrait des allocataires du territoire de la Communauté de Communes Jura Nord (Données CAF)

Composition de la population allocataire : (source : données CAF)

DONNEES ALLOCATAIRES AU 31/12/2018	CC JURA NORD	DEPARTEMENT
Nombre d'allocataires	1 799	41 113
Nombre personnes couvertes	5 506	107 531
Taux de couverture	48,00%	41,30%
Nombre d'allocataires avec enfant(s)	1 312	23 526
Part des allocataires avec enfant(s)	72,90%	57,20%
Nombre d'allocataires avec 3 enfants et plus	290	5 336
Part des familles avec 3 enfants et plus	22,10%	22,70%
Nombre d'enfants 0-3 ans	420	6 392
	16,10%	13,50%
Nombre d'enfants 3-6 ans	397	6 872
	15,20%	14,50%
Nombre d'enfants 6-12 ans	880	15 594
	33,60%	33,00%
Nombre d'enfants 12-18 ans	761	14 958
	29,10%	31,60%
Nombre d'enfants de 18-25 ans	158	3 448
	6,00%	7,30%
Nombre de monoparents	274	6 265
Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfants	20,90%	26,60%
Nombre d'allocataires de moins de 25 ans	114	3 818
Nombre d'allocataires de moins de 25 ans avec enfants	31	543
Taux d'activité des parents avec enfants de moins de 3 ans	69,10%	59,30%
Taux d'activité des parents avec enfants de 3 à 6 ans	76,50%	64,80%
Taux d'activité des parents avec enfants de 6 à 12 ans	76,40%	68,80%
Nombre d'enfants de moins de 3 ans couverts par le CMG Assistantes maternelles	214	2 495
Part des enfants de moins de 3 ans couverts par le CMG Assistantes maternelles	51,00%	39,00%
Nombre d'enfants de moins de 3 ans couverts par le CA taux plein	0	2
Part des enfants de moins de 3 ans couverts par le CA taux plein	0,00%	0,00%
Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial	85	2 073
Part des bénéficiaires de l'allocation de soutien familial parmi les allocataires	4,70%	5,00%
Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement	556	18 471
Part des bénéficiaires d'une aide au logement parmi les allocataires	30,90%	44,90%
Nombre de bénéficiaires du Rsa	95	3 425
Part des bénéficiaires du Rsa parmi les allocataires	5,30%	8,30%
Nombre d'allocataires dépendants des prestations	247	7 723
Taux de dépendants aux prestations	14,40%	21,00%

La proportion d'allocataires est plus importante sur la CCJN que sur le département, notamment sur la part des allocataires avec enfants. Les familles monoparentales y sont moins nombreuses.

On constate que le taux d'activité des parents est plus important sur la CCJN, et ce, quel que soit l'âge des enfants.

Les enfants sont proportionnellement plus gardés par un assistant maternel que sur le département.

Les bénéficiaires d'aides au logement sont moins représentés.

Evolution du besoin et de l'offre d'accueil des jeunes enfants : (source : données CAF et MSA)

TERRITOIRES	39 CC JURA NORD				JURA		
	Années	2016	2017	2018	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2018	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Enfants Caf & Msa < 3 ans		407	425	428	+2,5 % ↗	6 705	-3,7 % ↘
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH		53	49	56	+2,8 % ↗	1 442	+5,4 % ↗
Enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus		46	58	49	+3,2 % ↗	1 402	-2,2 % ↘
% enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus		11,3 %	13,6 %	11,4 %	+0,1 % =	20,9 %	+0,3 % =
% des frères naissances Caf & Msa < 1 an		42,9 %	30,2 %	39,5 %	-1,7 % ↘	36,5 %	-1,0 % ↘
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans		380	395	398	+2,3 % ↗	6 196	-3,5 % ↘
Dont monoparents		31	29	30	-1,6 % =	690	+1,1 % =
Dont % de monoparents		8,2 %	7,3 %	7,5 %	-0,3 % =	11,1 %	+0,5 % =
Dont tous les parents Caf travaillent		276	281	271	-0,9 % =	3 514	-2,4 % ↘
Dont % des parents Caf qui travaillent		72,6 %	71,1 %	68,1 %	-2,3 % ↘	56,7 %	+0,6 % =

On constate que le nombre d'enfants de moins de 3 ans augmente sur la CCJN sur ces 3 dernières années, alors qu'il diminue à l'échelle du département.

On constate également que le nombre de familles monoparentales diminue, alors qu'il augmente dans le Jura. A contrario, le taux d'activité des parents est en baisse sur le territoire, alors qu'il est en légère hausse sur le département (mais le taux y est bien moins important).

TERRITOIRES	39 CC JURA NORD							
	Années	2016	2017	2018	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2018	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	
Assistantes maternelles agréées en activité au 30/11	109	109	101	-3,7%	↘	1 371	-5,2%	↘
Assistantes maternelles en activité pour 100 enfants Caf & Msa < 3 ans	25,8	25,6	23,6	-6,1%	↘	20,4	-1,6%	▬
Assistantes maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année	120	120	118	-0,8%	▬	1 630	-2,8%	↘
Enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	210	230	216	+19%	▬	2 712	-1,9%	▬
Nb. moyen d'enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	1,9	2,1	2,2	+5,8%	↗	2,0	+3,4%	↗
Nb. moyen d'enfants < 6 ans gardés par une assistante maternelle	3,0	3,2	3,3	+4,0%	↗	3,2	+0,8%	▬
% des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou +	14,7%	15,0%	16,8%	+1,1%	↗	19,1%	+0,3%	▬
Nb. moyen d'heures rémunérées par enfant gardé par assistante maternelle	105 h	106 h	100 h	-2,4%	↘	94 h	+0,0%	▬
Montant du salaire horaire moyen net des assistantes maternelles	3,08 €	3,20 €	3,36 €	+4,5%	↗	3,29 €	+3,4%	↗
Enfants gardés sur le territoire par une assistante maternelle	328	344	329	+0,2%	▬	4 335	-4,4%	↘
Attractivité du territoire pour les assistantes maternelles	-47	-40	-38	-10,1%	↘	-92	+23,8%	↗
% des assistantes maternelles de 60 ans et plus	6,4%	6,4%	8,9%	+1,2%	↗	13,1%	+0,3%	▬
Assistantes maternelles de plus de 55 ans en activité au 30/11	18	17	17	-2,8%	↘	421	-5,7%	↘
Part des assistantes maternelles en activité de 55 ans et plus au 30/11	16,5%	15,6%	16,8%	+0,2%	▬	30,7%	-0,2%	▬

La baisse du nombre d'assistants maternels est moins marquée sur la CCJN que sur le département.

Ils accueillent globalement un peu plus d'enfants chacun, et cette donnée est en hausse de façon plus importante que sur le reste du département. Ils sont toutefois légèrement moins nombreux à accueillir plus de 5 enfants. Le nombre d'heures moyen rémunéré est, lui, en légère baisse.

Les assistants maternels du territoire sont relativement jeunes par rapport à ceux du département.

Les revenus des familles (avec enfant(s) de moins de 6 ans) : (source : données CAF et MSA)

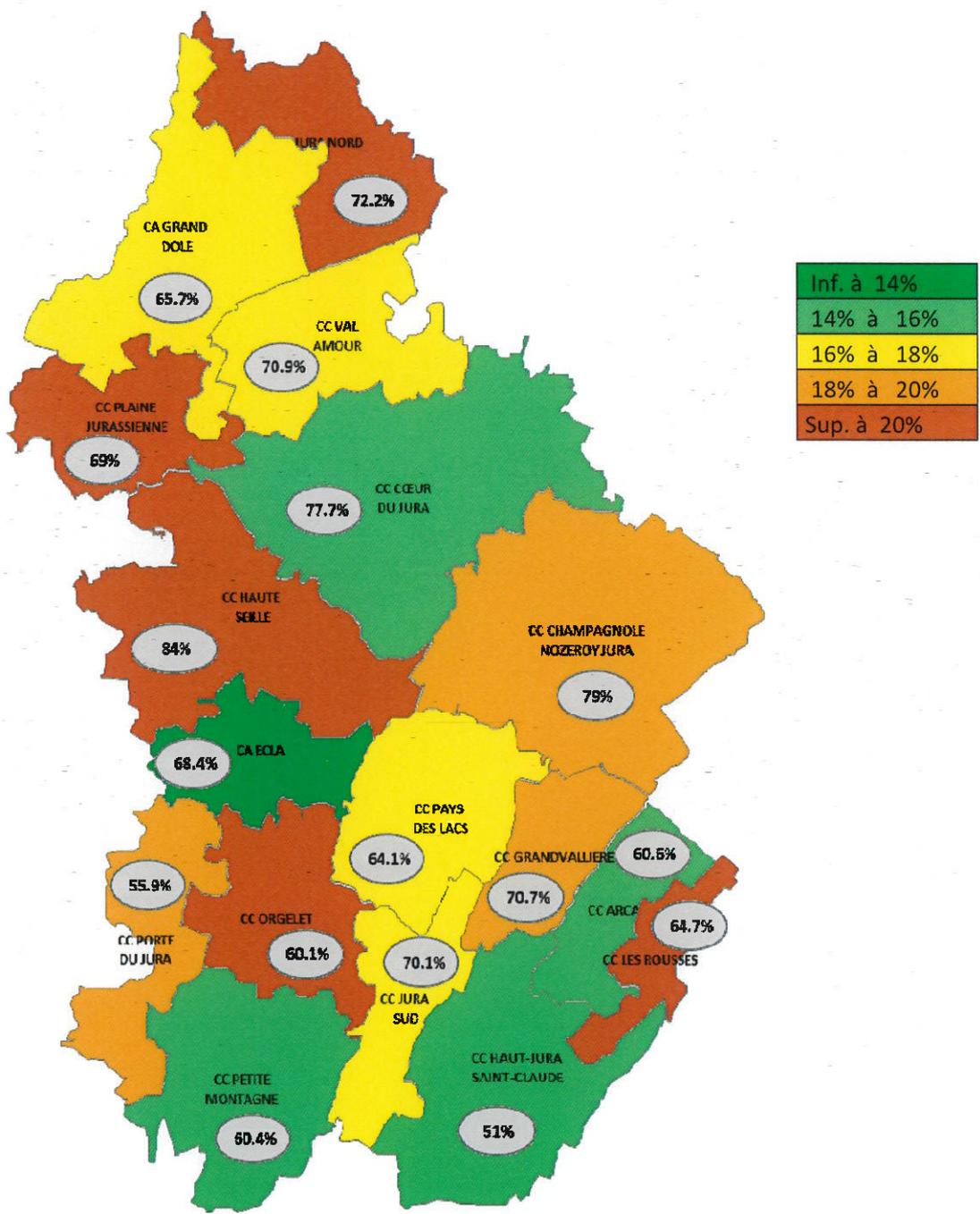
Nombre de familles CAF et MSA par tranche de RUC	CC JURA NORD		JURA	
RUC ≤ 1/2 SMIC	7	1,1%	301	2,8%
1/2 SMIC < RUC ≤ 1 SMIC	97	15,1%	2 521	23,5%
1 SMIC < RUC ≤ 2 SMIC	423	66,0%	5 911	55,0%
2 SMIC < RUC ≤ 3 SMIC	97	15,1%	1 525	14,2%
RUC > 3 SMIC	11	1,7%	372	3,5%
Ressources inconnues	6	0,9%	116	1,1%
Total	641	100,0%	10 745	100,0%

Les revenus des familles de la CCJN sont d'avantage concentrés entre 1 et 3 SMIC que ceux des familles du département.

Taux enfant de moins de 3 ans/nombre d'allocataires et taux de couverture

2016 : (source : données CAF et MSA)

Taux d'enfants de moins de 3 ans / nombre d'allocataires



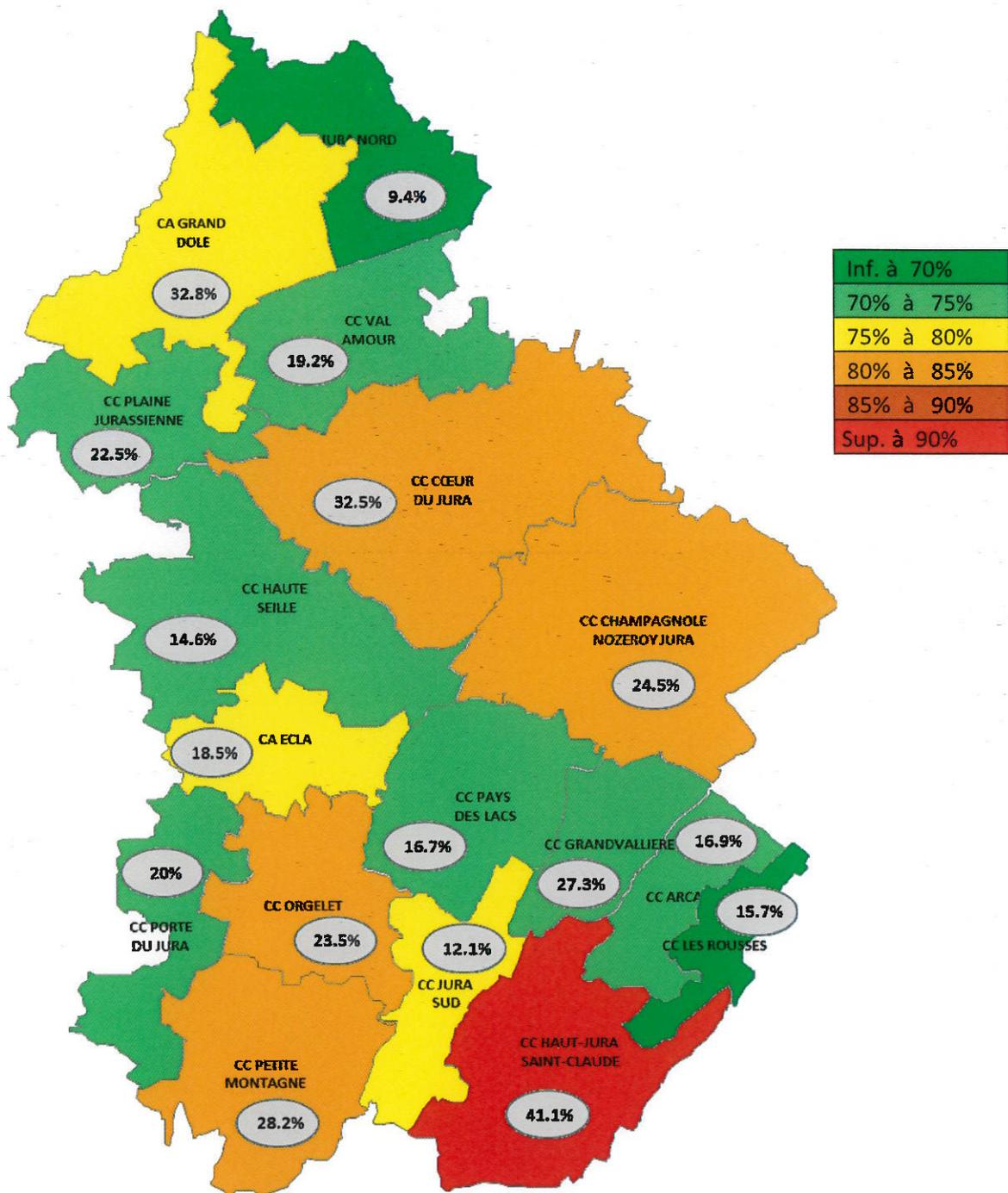
Taux de couverture 2016

La CCJN fait partie des communautés de communes du Jura ayant une proportion d'enfants de moins de 3 ans par rapport à sa population totale la plus élevée. Elle a également un taux de couverture relativement bon, ce qui indique que le niveau de l'offre d'accueil est en relative adéquation avec les besoins en mode de garde pour les enfants de moins de 3 ans.

Taux d'activité des assistants maternels et taux d'assistantes de 55 ans :

(source : données CAF et MSA)

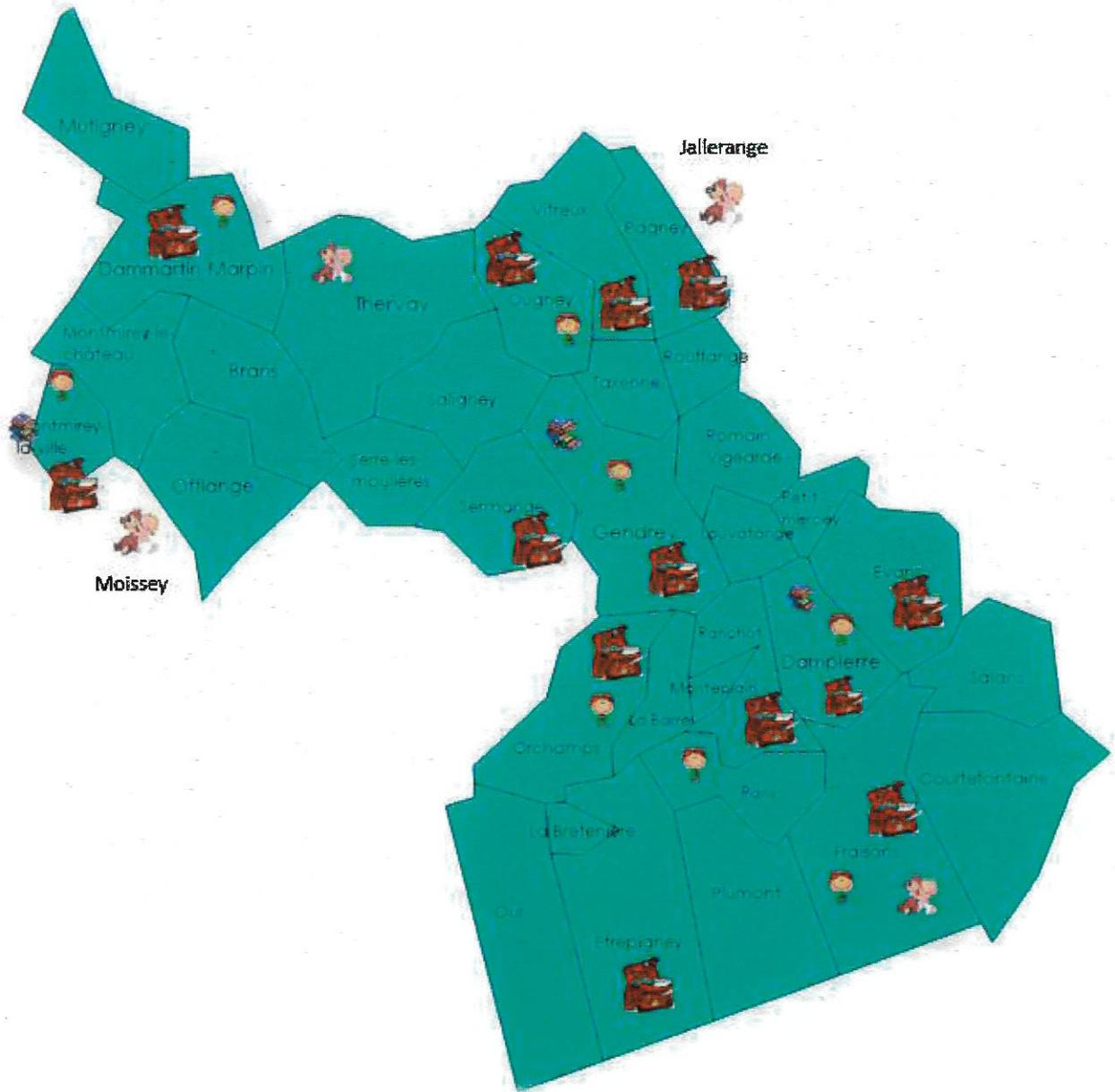
Taux d'activité des assistants maternels



Taux d'assistantes maternelles de plus de 55 ans

Les assistantes maternelles de la CCJN ont un taux d'occupation des plus faibles du département : le nombre d'actifs par rapport au nombre d'agréés est inférieur à 70%, ce qui implique que soit certains ne trouvent pas d'enfants à garder, soit ils exercent une autre activité sans pour autant mettre fin à leur agrément. A noter également que la population des assistantes maternelles est plutôt jeune, seuls 9,4% ayant plus de 55 ans.

L'Offre de service du territoire de la Communauté de Communes Jura Nord



ALSH



ECOLE



MEDIATHEQUE



MULTI ACCUEIL ou RAM

La Petite Enfance :

La Communauté de Communes a ouvert en 2012 un multi-accueil de 30 places à Fraisans, dont elle est gestionnaire. La structure est ouverte de 7h à 18h30. Un projet de micro-crèche de 10 places est en cours de construction à Salans.

Elle participe également, depuis le rattachement des 7 communes de l'ex-Communauté de Communes Nord Ouest Jura, au financement du multi-accueil de Moisse, géré par un SIVU, à hauteur de la proportion d'activité émanant d'enfants de son territoire (plus de la moitié).

Elle a de même signé une convention de financement avec la Communauté de Communes du Val Marnaysien (25) pour la micro-crèche de Jallerange.

Depuis 1999, un service Relais Assistants Maternels existe sur le territoire. Initialement porté par l'association La Clé des Champs jusqu'en 2006, il est géré par la Mutualité Française du Jura depuis 2007, avec un co-financement de la CCJN. Auparavant à Dampierre, il a déménagé à Fraisans, aux côtés de la crèche, en 2012. Le temps de travail de l'animatrice a augmenté au fil des années, pour atteindre 1,5 ETP depuis le 01/05/2018. Depuis juin 2018, des temps de jeux et de permanence sont proposés à Thervay.

Une MAM existait à Rans, mais a dû fermer pour raisons personnelles d'une des deux assistantes maternelles y travaillant. Un projet est en cours à Gendrey : la MAM s'installera dans les locaux de l'école maternelle quand celle-ci aura déménagé, à la fin de l'été 2020.

L'Enfance :

La CCJN propose des accueils de loisirs en périscolaire sur l'ensemble des groupes scolaires de son territoire, soit 8 au total (Dammartin-Marpain, Dampierre, Fraisans, Gendrey, Montmirey-la-Ville, Orchamps, Rans et Vitreux).

En extrascolaire, les enfants sont regroupés sur 4 sites (Dammartin-Marpain, Fraisans, Gendrey et Orchamps) afin d'optimiser les services, tout en permettant aux familles du territoire, quel que soit leur lieu d'habitation et leur lieu de travail, d'avoir un service accessible facilement.

La CCJN est également compétente pour les gestion et l'entretien des bâtiments scolaires, et est engagée dans la construction de nouveaux pôles éducatifs (groupes scolaires et ALSH), comme à Gendrey par exemple.

Elle apporte également un soutien financier au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

La Jeunesse :

La CCJN organise un Secteur Jeunes sur son territoire, à destination des jeunes et adolescents du territoire de 11 à 17 ans. Il propose, durant les vacances scolaires, des activités à la carte (sport, cinéma, spectacles...) afin de favoriser l'accès et la découverte de nouveaux loisirs, ainsi que des stages et séjours avec un esprit de développement de l'autonomie des jeunes.

Il propose également des activités périscolaires au collège de Fraisans. Des contacts existent également avec le collège de Pesmes (71), où sont scolarisés une partie des collégiens du territoire.

Les 2 responsables du service se sont engagées dans la démarche Promeneurs du Net afin d'écouter, accompagner, et conseiller les jeunes via Internet, et proposent dans ce cadre 2 permanences virtuelles le soir en semaine.

Elles sont également correspondantes du Centre Information Jeunesse. Cette jeunes du territoire des animations sur des thématiques concernant la jeunesse, la santé, l'orientation, le travail, les écrans, le logement (Forum Job d'été, formation Baby Sitting, ...). Dans ce cadre, il leur est également possible d'accompagner et de recevoir les jeunes sur rendez-vous pour toutes sortes de démarches : prévention, déplacement à l'étranger, construction de projets...

L'accès aux droits :

Une MSAP existe à Orchamps, dans le cadre du bureau de Poste. Elle est trop petite et relativement méconnue. Les élus auraient souhaité créer une autre MSAP sur le secteur Nord Ouest de la Communauté de Communes pour répondre aux besoins des habitants de cette partie du territoire, relativement isolée, mais la Préfecture souhaite que la future MSAP soit implantée à Moissesey, soit en dehors du territoire de la Communauté de Communes.

Le canton d'Orchamps bénéficie également de la couverture d'un conciliateur du Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

Le handicap :

Aucun service spécifique déployé sur ce territoire, malgré des besoins de plus en plus présents.

L'appel à projet annuel « Fonds Publics et Territoire » de la Caf prévoit un axe prioritaire sur le champ du handicap. Ces fonds peuvent donc être mobilisés en cas de volonté d'action de la CCJN sur ce champ.

La parentalité :

Depuis septembre 2017, le Conseil Départemental propose des « Ateliers des familles » sur la commune de Dampierre, tous les mardis de 9h à 11h30 pendant la période scolaire. Il s'agit d'un espace convivial de rencontre, d'écoute et de parole, d'informations et de conseil, de soutien, pour les futurs parents et parents accompagnés de leur(s) enfant(s). Différents ateliers sont proposés (sophrologie, psychomotricité, contes, ostéopathie, ...). Ces temps sont encadrés par une équipe pluridisciplinaire.

Cette action n'est pas reconnue actuellement par la Caf comme un LAEP, même si elle s'apparente à ce type de structure, car elle est portée exclusivement par le Conseil Départemental, sans demande de soutien financier.

Si la CCJN et le Conseil Départemental décidaient de co-porter cette action, les services de la CAF pourraient étudier la possibilité d'accorder un financement au titre d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents, après vérification que les conditions d'octroi sont respectées.

La Caf intervient sur cette thématique au travers des rencontres proposées par ses travailleurs sociaux lors d'une naissance d'un premier ou d'un deuxième enfant, d'une naissance multiple, d'une séparation, de la reconnaissance du handicap d'un enfant, ou encore du décès d'un de parents ou d'un enfant. Des courriers sont alors envoyés aux familles concernées pour leur proposer une rencontre afin de les accompagner dans leurs démarches. Des réunions collectives sont également organisées en partenariat avec le CIDFF (Centre d'information du droit des femmes et des familles), l'ASEAJ (l'Association de sauvegarde de l'enfant à l'adulte du Jura) et la MSA (Mutualité Sociale Agricole) dans le cadre de séances d'information destinées aux parents séparés ou en cours de séparation.

L'animation de la vie sociale :

L'Association La Clé des Champs était labellisé comme structure d'animation locale jusqu'en 2007. Depuis, aucune structure n'est reconnue via cette appellation.

Néanmoins, divers foyers ruraux et associations locales animent le territoire.

Les autres services :

Les médiathèques de la CCJN (Gendrey, Dampierre et Montmirey-la-Ville) proposent également régulièrement aux enfants et aux familles des animations (lecture de contes, ludothèque, ...) Elles proposent également des postes informatiques en libre services, et des formations sur l'utilisation de l'informatique. Elles participent ainsi à l'inclusion numérique. Elles offrent des abonnements gratuits aux assistants maternels afin de leur permettre d'emprunter des documents dans le cadre de leur profession. Des temps d'accueil sont ouverts aux ALSH et aux écoles, avec la possibilité de monter des projets communs (exemple : dossier FPT 2018 pour l'achat d'un stock de livres et de jeux tournant dans les structures). Des temps de lecture sont organisés en partenariat avec la crèche et le RAM, tantôt à la médiathèque, tantôt dans les locaux des structures.

La participation financière de la Communauté de Communes Jura Nord

	Equipement	Type de financement	Coût estimé pour 2018
PETITE ENFANCE	RAM Jura Nord	Subvention d'équilibre – avec mise à disposition de locaux	20 585 €, dont 6 496 € de contributions volontaires
	Multi-accueil Fraisans	Gestion directe	43 888 €
	Multi-accueil de Moissey	Participation selon coût horaire de la structure au prorata de l'activité des familles du territoire	34 000 €
	Micro-crèche de Jallerange	Participation selon nombre d'enfants du territoire accueillis	2 900 € (pour 3 enfants)
ENFANCE	ALSH péri et extrascolaires	Gestion directe	1 123 743 €
JEUNESSE	Secteur Jeunes	Gestion directe	5 910 €

L'intervention financière de la Caf

La Caisse d'Allocations Familiales a plusieurs niveaux d'intervention sur le territoire :

- le versement de prestations légales aux allocataires
- le versement de prestations extra-légales aux familles (aides individuelles, aides aux vacances...)
- le versement d'aides au fonctionnement (prestations de service ou subventions) ou d'investissement (sous forme de subventions et/ou de prêts).

Les prestations familiales versées :

	Communauté de Communes Jura Nord	Département du Jura
	2017	2017
Total des prestations versées	10 124 697 €	230 997 845 €
soit par allocataire par an	5 581 €	5 583 €
soit par allocataire par mois	465 €	465 €

Le montant des prestations familiales versées sur le territoire de la CCJN est identique à celui versé en moyenne sur le département.

	Communauté de Communes Jura Nord		Département du Jura	
	2018	%	2018	%
Nombre d'allocataires	1 799		41 113	
Nombre d'Aides au Logement	560	31,1 %	18 574	45,6 %
Nombre d'Allocations Familiales	961	53,4 %	17 141	41,7 %
Nombre d'Allocations Adultes Handicapés	172	9,6 %	5 062	12,3 %
Nombre de Revenus de Solidarité Active	99	5,5 %	3 494	8,5 %
Nombre de Primes Pour l'Activité	373	20,7 %	9 989	24,3 %

On constate que sur la CCJN, les allocataires perçoivent de façon plus importante des allocations familiales, mais moins les autres types de prestations.

Les prestations extra-légales versées :

	Communauté de Communes Jura Nord	Département du Jura
	2017	2017
Aides aux familles versées sous forme de subventions	1 479 €	120 665 €
Aides aux familles versées sous forme de prêts	3 101 €	159 468 €
Aides aux vacances	16 561 €	433 313€

Les aides au fonctionnement des structures :

	Equipement	Financements CAF perçus en 2018 et taux de financement			Budget global	Activité
		CEJ	PSU - PSO	FILAJ		
PETITE ENFANCE	RAM Jura Nord	22 865 € (27%)	38 493 € (46%)		83 473 €	1,4 ETP (1 ETP sur 4 mois, 1,5 ETP à compter de mai)
	Multi-accueil Fraisans	82 442 € (20%)	189 808 € (46%)		414 306 €	49 277 h facturées (taux d'occupation : 77%)
ENFANCE	ALSH péri et extra Dammartin-Marpain	35 292 € (10%)	21 041 € (6%)	4 411 € (1%)	356 734 €	39 731 heures
	ALSH péri Dampierre	24 494 € (10%)	13 169 € (5%)	2 628 € (1%)	245 627 €	24 872 heures
	ALSH péri et extra Fraisans	43 831 € (9%)	41 521 € (9%)	8 178 € (2%)	464 344 €	78 439 heures
	ALSH péri et extra Gendrey	24 495 € (8%)	20 779 € (6%)	4 492 € (1%)	325 552 €	39 223 heures
	ALSH péri Montmirey-la-Ville	19 403 € (10%)	9 876 € (5%)	2 013 € (1%)	191 413 €	18 648 heures
	ALSH péri Orchamps	19 337 € (7%)	16 904 € (6%)	3 351 € (1%)	269 534 €	31 933 heures
	ALSH péri et extra Rans	16 759 € (7%)	11 299 € (5%)	2 455 € (1%)	248 289 €	21 344 heures
	ALSH péri Ougney / Vitreux	0 € (0%)	5 632 € (3%)	1 325 € (1%)	165 196 €	10 636 heures
JEUNESSE	Secteur Jeunes	8 786 € (28%)	1 848 € (6%)	358 € (1%)	31 858 €	3 492 heures

La Communauté de Communes emploie deux coordinateurs enfance jeunesse pour 1,70 ETP, dont le coût annuel 2018 s'élève à 75 193 €, et financé par la Caf à hauteur de 32 303 € (43%).

Glossaire

ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
CA	Complément d'Activité
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCJN	Communauté de Communes Jura Nord
CD	Conseil Départemental
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CMG	Complément Mode de Garde
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
CTG	Convention Territoriale Globale
EAJE	Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETP	Equivalent Temps Plein
FILAJ	Financement des Accueils du Jura
FPT	Fonds Public et Territoires
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LAEP	Lieu d'Accueil Enfants-Parents
MAM	Maison d'Assistants Maternels
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSAP	Maison de Service au Public
PEDT	Projet Educatif De Territoire
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PNR	Parc Naturel Régional
PSO	Prestation de Service Ordinaire
PSU	Prestation de Service Unique
RAM	Relais Assistantes Maternelles
REAAP	Réseau d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RSA	Revenu de Solidarité Active
SMIC	Salaire Minimum de Croissance
RUC	Revenu mensuel par Unité de Consommation

Problématiques relevées

Les problématiques relevées sur le terrain et / ou par le diagnostic :

- **Concilier vie professionnelle et vie familiale** : Les familles du territoire font remonter des besoins de garde de leurs enfants en horaires décalés (lieux de travail éloignés, personnels hospitaliers, ...). La CCJN étudie donc la possibilité d'ouvrir la micro-crèche de Salans en horaires larges et d'y basculer en priorité les enfants dont les familles ont des besoins sur ces créneaux. Il est relevé que la réponse qui pourrait être apportée sur cette problématique sur la tranche 0-3 ans est à étudier au niveau des accueils de loisirs, les besoins ne s'arrêtant pas lors de l'entrée à l'école des enfants. **Un travail doit également être mené sur ce sujet avec les assistants maternels du territoire, les parents faisant remonter des difficultés à trouver des modes de garde répondant à leurs besoins.**
- **Petite Enfance** : Les élus sont très attentifs à offrir des services sur l'ensemble de leur territoire, et à répondre aux besoins des familles. Des réflexions sont en cours pour la création d'autres micro-crèches, une fois celle de Salans ouverte.
- **Enfance** : Les équipes d'animation ne sont pas suffisamment reconnues comme acteurs pédagogiques, aussi bien par les professionnels (enseignants, ...) que par les familles. Pourtant, la CCJN mène un vrai travail de professionnalisation et de formation continue de ses équipes.
- **Jeunesse** : Le Secteur Jeunes développe son action sur plusieurs niveaux. La disponibilité des animateurs risque de devenir insuffisante au regard de l'organisation actuelle (les responsables du secteurs jeunes sont également responsable d'accueil de loisirs 3-12 ans).
- **Handicap** : Les possibilités d'accueil d'enfants de moins de 6 ans porteurs de handicap sont une réelle problématique. Malgré la loi de 2005 sur l'inclusion, les structures classiques ne sont pas toujours équipées matériellement ou humainement pour répondre aux besoins spécifiques du handicap.

De plus, sans forcément aller jusqu'à entrer dans le champ du handicap, l'augmentation des troubles du comportements relevés chez les enfants pose question. Les incivilités se multiplient, entre enfants, et envers les adultes. Les équipes encadrantes font remonter de plus en plus de difficultés à garder leur calme face à un public de plus en plus difficile. Le manque d'outils pour répondre à ce public, d'échange entre les structures qui encadrent les enfants dont les difficultés ont été repérées, et éventuellement prises en charge, et l'absence de légitimité à convoquer les parents sont des pistes de travail qui reviennent régulièrement.
- **Parentalité** : En lien avec les problématiques évoquées ci-dessus, le rôle joué par les parents n'est souvent pas anodin dans les comportements des enfants. Certains parents sont dépassés, d'autres indifférents face aux difficultés rencontrées ou causées par leur enfant. Des problèmes de maltraitances sont également relevés. A contrario, certaines familles souhaiteraient avoir plus de soutien ou de conseils dans leur découverte du « devenir et être parent ». Les élus estiment qu'il y a un vrai besoin d'accompagnement précoce des parents afin d'éviter les dérives ultérieures.
- **Le logement** : Les élus relèvent une réelle volonté des habitants à être propriétaires. Cela pose de vraies difficultés, aussi bien du côté des propriétaires occupants, dont l'habitation devenue indécemment aurait besoin de gros travaux qu'ils ne peuvent pas assumer financièrement, mais qui ne veulent pour autant pas quitter leur propriété, que des accédants à la propriété, qui ne prennent pas suffisamment en compte l'ensemble des dépenses liées à leur nouveau logement (taxes, chauffage, frais de déplacements, ...) et se

retrouve en situation financière difficile. Un accompagnement serait p situations.

- L'accès au droit : la MSAP implantée à Orchamps dans le bureau de poste est à l'étroit et peu connue. La Poste, actuellement gestionnaire de la structure, s'est engagé à faire des travaux d'extension.

Les problématiques exprimées ci-dessus sont déclinées en plan d'action ci-après (hormis pour le logement dont la thématique n'est pas retenue).

Annexe 2 - Plan d'actions de la Convention territoriale globale de la Communauté de Communes Jura Nord

Ce plan d'action présente de manière synthétique les actions identifiées et leur modalités de suivi et de pilotage.

Champs d'action	Nom de l'action	Contenu de l'action	Objectifs poursuivis	Nature et niveau de l'offre de service	Moyens humains mobilisés	Responsable de la conduite de l'action	Échéance de réalisation	Fréquence de suivi de l'action	Modalités de suivi de l'action	Indicateurs de suivis	Modalités d'évaluation de l'action	Critères d'évaluation
Petite Enfance	Micro-crèche de Salans	Ouverture de la micro-crèche de Salans	Offrir 10 places d'accueil en horaires décalés	10 places d'accueil collectif sur une amplitude d'au moins 12h EAJE respectant les critères d'attribution de la PSU (fourniture des repas et des couches, application du barème CNAF) faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicap, faciliter l'accueil des enfants dont les parents sont en insertion sociale et professionnelle, faciliter l'accueil des enfants dont les familles ont de faibles ressources	Services techniques Service Enfance-Jeunesse-Affaires Scolaires et Loisirs	Responsable du Service Enfance-Jeunesse-Affaires Scolaires et Loisirs	Fin des travaux : 26/06/2020 Ouverture de la structure : rentrée 2020/2021	annuelle	Signature de la convention PSU avec le Caf Nombre d'enfants inscrits Taux d'occupation Nombre de demandes sur les horaires début et fin de journée	fin de CTG	Date de fin des travaux Date d'ouverture de la structure Evolution du taux d'occupation et des heures facturées	
	Couverture du territoire	Étudier la pertinence de ouvrir d'autres micro-crèches sur le territoire	Permettre à l'ensemble des familles de pouvoir avoir accès à un mode de garde	Analyser les besoins par secteur Étudier les opportunités de locaux disponibles en fonction des implantations envisagées	Services techniques Service Enfance-Jeunesse-Affaires Scolaires et Loisirs	Responsable du Service Enfance-Jeunesse-Affaires Scolaires et Loisirs	31/12/2023	annuelle	Evolution de l'offre et des besoins en mode de garde	fin de CTG	nouveaux projets ou ouverture de nouvelle structure	
	Offre des assistants maternels	Travailler avec les assistants maternels pour les positionner sur les horaires décalés	Ajuster l'offre et la demande	Étudier le nombre d'assistants maternels réellement actifs et justifier le faible taux d'activité (sous-occupation ou agacement en sommeil)	Mutualité Française EAJE Référente momentant.fr.Caf	Animatrices RAM	31/12/2023	annuelle	Evolution de l'offre et des besoins en mode de garde	fin de CTG	évolution du taux d'activité des assistants maternels	
	Guichet unique	Centraliser les recherches de mode de garde exprimées sur le site momentant.fr	Être reconnu comme structure de référence pour la recherche d'un mode d'accueil	Recevoir les familles pour apprécier leurs besoins et présenter les modes d'accueil sur le territoire	Mutualité Française EAJE Référente momentant.fr.Caf	Animatrices RAM	2021	annuelle	Signature de la convention "Lieu d'informations" avec le Caf Nombre de demandes reçues Nombre de familles rencontrées	fin de CTG	Nombre de demandes reçues Nombre de familles rencontrées	
	Ouverture de l'ALSH de Gendrey	Installer l'accueil de loisir péri et extrascolaire de Gendrey dans ses nouveaux locaux	Offrir de bonnes conditions d'accueil aux enfants fréquentant l'ALSH de Gendrey	Mieux répondre à leurs besoins et favoriser l'accès aux modes d'accueil à toutes les familles en portant une attention particulière aux familles fragilisées (familles monoparentales, familles recomposées...)	Services techniques Service Enfance-Jeunesse-Affaires Scolaires et Loisirs	Responsable du Service Enfance-Jeunesse-Affaires Scolaires et Loisirs	Fin 2020	annuelle	Evolution de l'activité (nombre d'heures) notamment en extrascolaire	fin de CTG	Date de fin des travaux Versement effectif de la subvention d'investissement Caf Date d'ouverture de la structure Evolution de l'activité	
Enfance	Formation des équipes d'animation	Poursuivre la formation continue des équipes d'animation	Assurer un service d'accueil de qualité au plus près des besoins physiologiques et psychologiques des enfants	Thématiques annuelles de formations continues des équipes autour de la bienveillance, la communication non-violente, ... Les formations sont dispensées aux directeurs dans un premier temps, puis aux équipes par effet cascade	Responsable du Service Enfance-Jeunesse-Affaires Scolaires et Loisirs	Responsable du Service Enfance-Jeunesse-Affaires Scolaires et Loisirs	annuelle	annuelle	Thématique choisie Nombre de rencontres Nombre de participants	fin de CTG	Nombre de professionnels ayant bénéficié de cette action Taux de professionnels formés	
	Les ALSH comme acteurs pédagogiques	Faire reconnaître les ALSH comme des acteurs pédagogiques aux yeux des enseignants, des parents et des enfants	Améliorer les échanges entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation dans l'intérêt des enfants	Transmettre les projets pédagogiques des ALSH, les programmes d'activités, les programmes de formations internes aux écoles Inviter les enseignants aux événements organisés par les ALSH, proposer des projets communes ou complémentaires Inviter les parents à des événements, présentations d'équipes, des projets, ...	Directeurs des ALSH Equipe d'animation des ALSH	Responsable du Service Enfance-Jeunesse-Affaires Scolaires et Loisirs	30/06/2021	annuelle	Participation des enseignants aux événements organisés Nombre de temps de rencontre avec les familles proposés	fin de CTG	Mise en place d'actions communes écoles / ALSH	
	Secteur Ados	Détacher le Secteur Ados comme structure à part entière	Donner le temps nécessaire à la Directrice du Secteur Ados pour développer de nouvelles actions	Trouver un local Proposer de nouvelles places d'ouverture Maintenir des relations avec le public entre les périodes d'ouverture Avoir du temps pour accompagner les projets des jeunes Maintenir dans le dispositif Promoteurs du Net Rester correspondant au Centre Information Jeunesse et proposer des actions dans ce cadre	1 ETP - Création de poste	Responsable du Service Enfance-Jeunesse-Affaires Scolaires et Loisirs	01/09/2021	annuelle	Evolution du nombre de jeunes inscrits Evolution de la fréquentation Actions mises en place dans le cadre du CU	fin de CTG	Nombre de projets accompagnés	
Jeunesse	Intervention dans les collèges	Créer un partenariat autour du collège de Pesmes	Proposer des activités en partenariat avec les 2 autres SI des collectivités de Pesmes	Organiser une rencontre entre les directeurs différents Secteurs Jeunes Echanger sur les projets de chacun Définir qui intervient, dans quel cadre, et quand (rotation par trimestre / par jour de semaine, ...)	Proviseur du collège, Directeurs des 3 Secteurs Ados concernés	Directeur Secteur Ados	30/06/2022	annuelle	Rencontre avec les autres Secteurs Jeunes Mise en place d'actions sur le collège	fin de CTG	Bilan de fonctionnement	
	Conseil intercommunal des Jeunes	Recréer un conseil intercommunal des jeunes	Permettre aux jeunes du secteur de participer à la vie locale en donnant leur avis, organisant des événements...	Définir les attendus, les modalités Communiquer sur le dispositif Organiser des élections Apporter un soutien au fonctionnement de l'instance	Directeur du Secteur Ados, Services administratifs CCIN, Elus	Directeur Secteur Ados	30/06/2020	annuelle	Organisation des élections Nombre de conseils annuels	fin de CTG	Nombre d'élus encore mobilisés Nombre de projets portés	



Champs d'action	Nom de l'action	Contenu de l'action	Objectifs poursuivis	Nature et niveau de l'offre de service	Moyens humains mobilisés	Responsable de la conduite de l'action	Echéance de réalisation	Fréquence de suivi de l'action	Indicateurs de suivis	Périodicité de l'évaluation	Critères d'évaluation
	Référent Parentalité	Création d'un poste de référent Parentalité	Aller à la rencontre des familles, dans les villages, en proposant des temps d'accueil pour échanger sur les difficultés liées à la parentalité et accompagner la malle évoquée ci-dessus	Définir le référentiel de poste, évaluer l'ETP nécessaire, étudier la pertinence de mutualiser le poste avec des fonctions de Référent Handicap et identifier le collaborateur susceptible d'assurer la fonction ou procéder à un recrutement d'un personnel qualifié	1 ETP si mutualisation avec mission de Référent Handicap	Responsable RH	31/12/2020	annuelle	Missions prise en charge par le référent Parentalité comparé à la fiche de poste établie	annuelle	Actions mises en places par le référent Parentalité Nombre de familles rencontrées
	Ateliers Familiales	Participation du référent Parentalité aux Ateliers Familiales organisés par le CD	Légitimer le référent Parentalité sur tout ce qui a trait à la parentalité sur le territoire	Endorcer un partenariat avec le Conseil Départemental pour pérorer l'intervention du Référent Parentalité aux Ateliers Familiales Définir l'intervention du référent Parentalité et le rôle de chacun Envisager la labellisation JAEP (analyse des critères, prévoir la formation, ...)	0,1 ETP du Référent Parentalité (1/2 journée par semaine)	Référent Parentalité	31/12/2021	annuelle	Participation effective du référent Parentalité Nombre de familles rencontrées	fin de CTG	Signature d'une convention de financement PSO LAEP
Parentalité	Malles pédagogiques	Créer des malles tournantes d'outil d'accompagnement à la parentalité (livres, DVD, ...) à l'attention des équipes et des familles	Actualiser et renforcer les connaissances des équipes d'accueil des enfants et donner des outils aux parents qui en expriment le besoin	Achat d'outils pédagogiques (livres, DVD, jeux, ...) Proposition de spectacles, conférences, soirées d'échange ... Organiser des rencontres dans les villages : trouver des lieux, fixer un planning	Référent Parentalité, PMI, RAM, EAJE, ALSH, Référent Parentalité CC APS	Référent Parentalité	31/12/2022	annuelle	Actes effectués Nombre de rencontres proposées Dépôt d'un dossier REAAP	fin de CTG	Pérenisation de l'action Nombre de lieux de rencontre définis Fréquence des déplacements
	CLAS	Envisager la mise en place d'un CLAS	Aider les enfants et jeunes à acquérir des méthodes et approches facilitant l'accès au savoir par un tiers différent du parent ou de l'enseignant. Accompagner et soutenir les parents dans le suivi de la scolarité des enfants et faciliter leurs relations avec l'école	Présenter le dispositif aux enseignants Sélectionner un territoire expérimental volontaire, une tranche d'âge test (école élémentaire? Collège?) Monter le projet (créneaux, lieux, modalités de sélection des élèves, nombre, ...) Former du personnel	Référent Parentalité, Service Enfance-Jeunesse-Affaires Scolaires et Loisirs, Enseignants, Porteurs de projet existants	Référent Parentalité	31/12/2022	annuelle	Présentation effective du dispositif Dépôt d'un projet Signature d'une convention de financement PSO CLAS	fin de CTG	Mise en place de l'action Nombre d'enfants/jeunes touchés Régularité des fréquentations Volonté de détente le dispositif
	Référent Handicap	Créer un poste de Référent Handicap	Doter la collectivité d'une fonction spécialisée visant à jouer le rôle d'interface entre les différents acteurs (encadrement, collectivité, familles...)	Définir le référentiel de poste, évaluer l'ETP nécessaire et étudier la pertinence de mutualiser le poste avec les fonctions de Référent Parentalité et identifier le collaborateur susceptible d'assurer la fonction ou procéder à un recrutement d'un personnel qualifié	1 ETP si mutualisation avec mission de Référent Parentalité	Responsable RH	31/12/2020	annuelle	Missions prise en charge par le référent Handicap comparé à la fiche de poste établie	annuelle	actions mises en places par le référent Handicap Nombre d'enfants suivis Nombre de familles rencontrées
Handicap	Adaptation des accueils	Adapter les locaux, le matériel le mobilier et le personnel aux enfants porteurs de handicap, notamment ceux de moins de 6 ans	Permettre l'accueil dans de bonnes conditions des enfants porteurs de handicap en prenant en considération leurs besoins spécifiques	Identifier les besoins dans chaque accueil Fixer un ordre de priorité des accueils à adapter et planifier les travaux et achats nécessaires Selon les montants pré/sommes, prévoir des demandes de subvention Former le personnel aux spécificités de ce public et de ses besoins, ainsi que sur l'utilisation du matériel adapté si nécessaire	Services techniques Service Enfance-Jeunesse-Affaires Scolaires et Loisirs Equipes d'animation et d'encadrement Référent Handicap	Référent Handicap	31/12/2022	annuelle	Sollicitation du fonds FPT Structure(s) pointel(s) pour aménagement dans l'année	fin de CTG	Nombre d'accueils ayant fait l'objet d'une adaptation Nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis
Accès au droit	MSAP Nord Ouest d'Orchamps	Agrandir la MSAP d'Orchamps	Permettre un meilleur accueil au sein de la MSAP existante	Se faire connaître des habitants (ou, pour qui) Permettre aux habitants d'accéder à la MSAP dans de bonnes conditions Offrir un panel de services plus large Répondre aux conditions pour bénéficier du label Maison France Services	La Poste	Président CCIN	31/12/2022	ponctuelle	avancée du projet	fin de CTG	Nombre de partenaires représentés
Logement	Politique Logement	Lutter contre l'indépendance des logements et les coûts engendrés par ceux-ci	Accompagner les habitants dans la recherche d'un logement adapté à leurs besoins	Définir une politique logement à l'échelle du territoire, notamment pour adapter les logements aux besoins actuels des ménages (création de petits logements) Activer les diagnostics d'urgence de l'ADIL Animer un dispositif d'accompagnement à l'accession pour permettre aux investisseurs d'anticiper les coûts induits par leur achat (travaux, taxes, chauffage, déplacements...)	Partenaires intervenant dans le champ du logement (CD, CAF, ADIL, CAUE, ANAH, SIDEC, ...)	Président CCIN	31/12/2023	ponctuelle	Création de logements publics Effectivité des permanences logement Nombre de ménages dans des logements diagnostiqués indécents	fin de CTG	Nombre de ménages accompagnés (déplacements d'un logement indécents, achats ou location après diagnostic des besoins, ...) et travaux réalisés
Pilotage	Chargé de coopération CTG	Nommer un chargé de coopération CTG	Doter la collectivité d'une fonction spécifique afin de renforcer la coopération sur l'ensemble du territoire pour les domaines couverts par la CTG	Définir le référentiel de poste en fonction de la fiche transmise par la CMAP. Identifier le collaborateur susceptible d'assurer la fonction. Si besoin, faire évoluer les missions déjà détenues	1 ETP	Responsable RH	31/12/2020	bi-annuelle	Missions prise en charge par le chargé de coopération comparé au référentiel Actions en cours par rapport au calendrier prévu pour la mise en place des actions	fin de CTG	Actions suivies par le chargé de coopération, bilan d'activité, réalisation effective des actions prévues dans la CTG

Pilotage de la CTG

1/ Le Comité de Pilotage CTG

Composition du comité de pilotage CTG:

Ce comité est composé de représentants de la Communauté de Communes Jura Nord et de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura :

- Le Président de la Communauté de Communes Jura Nord et/ ou son représentant élu
- Le Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et/ou un administrateur le représentant
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura
- La Responsable du Service Enfance Jeunesse Affaires Scolaires et Loisirs de la Communauté de Communes Jura Nord
- La Responsable Financière de la Communauté de Communes Jura Nord
- La Responsable du Service Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura
- Le Chargé de coopération CTG de la Communauté de Communes Jura Nord
- Le Conseiller Technique Territorial de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura

Missions du COPIL CTG :

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein du comité opérationnel et des éventuels comités de pilotages thématiques
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire

Pilotage et secrétariat du COPIL CTG :

Le comité de pilotage CTG sera copiloté par la Communauté de Communes Jura Nord et par la Caisse d'Allocations Familiales du Jura.

Le secrétariat permanent es

t assuré par le chargé de coopération CTG.

Réunion du COPIL CTG :

Le comité de pilotage CTG se réunira a minima une fois par an.

2/ Le Comité opérationnel CTG

Composition du comité opérationnel CTG:

Ce comité est composé de représentants de la Communauté de Communes Jura Nord et de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura :

- La Responsable du Service Enfance Jeunesse Affaires Scolaires et Loisirs de la Communauté de Communes Jura Nord et/ou l' élu en charge des thématiques abordées
- La Responsable Financière de la Communauté de Communes Jura Nord
- La Responsable du Service Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura
- Le Chargé de coopération CTG de la Communauté de Communes Jura Nord
- Le Conseiller Technique Territorial de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura
- Les personnes ressources telles que directeurs/directrices des structures (Accueils de loisirs, Relais Assistants Maternels...), PMI, Mutualité du Jura, MSAP...

Missions du comité opérationnel CTG :

Ce comité opérationnel réalise annuellement un bilan des structures et prépare le comité de pilotage.

Pilotage et secrétariat du comité opérationnel CTG :

Le comité opérationnel CTG sera copiloté par le responsable des services de la Communauté de Communes Jura Nord (élu ou Représentant du CODIR) et le responsable du service Action Sociale de la Caf du Jura.

Le secrétariat est assuré par le chargé de coopération CTG.

Réunion du comité opérationnel CTG :

Le comité opérationnel CTG se réunira a minima une fois par an.

3/ La Commission d'animation locale de la démarche (optionnel)

Une commission d'animation locale interne à la Communauté de Communes peut être créée en fonction des besoins. Un conseiller technique de la Caf du Jura pourra y être associé.

Missions de la commission d'animation locale

La commission réalise le bilan des actions et le bilan du fonctionnement des structures financées par la Caf pour préparer le comité opérationnel.

Pilotage et secrétariat de la commission d'animation locale

Le secrétariat est assuré par le chargé de coopération CTG.

Réunion de la commission d'animation locale

La commission d'animation locale se réunira a minima une fois par an.

4/ Les groupes thématiques (optionnel)

La Communauté de Communes souhaite créer des groupes thématiques par secteurs, selon les 3 secteurs déjà définis dans le cadre des bilans PEDT (Secteur Sud, Secteur Nord Est et Secteur Nord Ouest).

La volonté est que ces groupes soient composés de professionnels, d'élus, de parents, d'enfants, et d'éventuels autres participants, comme par exemple des associations intervenant dans les établissements, ou des structures intervenant sur les champs concernés.

Missions des groupes thématiques

Les groupes thématiques ont pour objet de recueillir des informations dites de « terrain » au plus près des acteurs œuvrant dans les champs concernés et d'échanger sur des problématiques, idées, axes d'amélioration, ... L'idée également est de créer du lien entre les différents participants pour créer des synergies.

Pilotage et secrétariat des groupes thématiques

Le secrétariat est assuré par le chargé de coopération CTG.

Réunion des groupes thématiques

Les groupes thématiques se réuniront en fonction des besoins d'échanges et de réflexion autour d'une thématique donnée.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 20/12/2019



ID : 039-243900560-20191218-DCC2019_12_162-DE